

# AR-SPIRITS

## RÈGLEMENT OFFICIEL DU JEU CONCOURS

« Gagnez 2 places pour la Foire de Paris 2026 »

Jeu organisé sur Instagram ET LinkedIn — Avril 2026

### Récapitulatif

Organisateur	Maison ARSPIRITS
SIRET	84373156300014
Siège social	2 rue de Bone, 16100 Cognac
Plateformes	Instagram (@arspirits) + LinkedIn (AR.Spirits)
Début du jeu	10 avril 2026 à 09h00 (heure de Paris)
Fin du jeu	27 avril 2026 à 23h59 (heure de Paris)
Tirage au sort	28 avril 2026
Lot Instagram	2 billets d'entrée pour la Foire de Paris 2026 (valeur : 32 €)
Lot LinkedIn	2 billets d'entrée pour la Foire de Paris 2026 (valeur : 32 €)
Nombre de gagnants	2 gagnants au total (1 par plateforme)

## Article 1 — Présentation de l'organisateur

Le jeu concours est organisé par la société AR.Spirits, Maison ARSPIRITS, dont le siège social est situé 2 rue de Bone, 16100 Cognac, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cognac sous le numéro SIRET 84373156300014, ci-après dénommée « l'Organisateur ».

L'Organisateur est le producteur et distributeur de la gamme de spiritueux biologiques AR.Spirits, disponible sur [la-cave.arspirits.fr](http://la-cave.arspirits.fr).

## Article 2 — Conditions de participation

La participation à ce jeu concours est ouverte à toute personne physique, majeure (18 ans ou plus à la date de participation), résidant en France métropolitaine, à l'exclusion :

- du personnel de la société organisatrice et de leurs ayants droit ;
- des prestataires ayant participé à la mise en œuvre de ce jeu ;
- des mineurs de moins de 18 ans (le jeu concerne des spiritueux alcoolisés).

La participation est strictement personnelle et nominative. Toute participation effectuée par un tiers ou de manière automatisée sera déclarée nulle.

La participation au jeu vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

Chaque participant peut prendre part au jeu sur les deux plateformes (Instagram et LinkedIn), mais ne peut gagner qu'un seul lot, quelle que soit la plateforme.

## Article 3 — Modalités de participation

Le jeu se déroule du 10 avril 2026 à 09h00 (heure de Paris) au 27 avril 2026 à 23h59 (heure de Paris), simultanément sur deux plateformes.

### 3.1 — Sur Instagram

Pour valider leur participation sur Instagram, les candidats devront remplir cumulativement les deux conditions suivantes :

1. S'abonner au compte Instagram officiel d'AR.Spirits (@arspirits) ;
2. Liker (« J'aime ») la story du jeu concours épinglée sur le profil @arspirits.

*Remarque : Instagram n'est en aucun cas organisateur ou co-organisateur de ce jeu. La plateforme ne pourra être tenue responsable à quelque titre que ce soit en rapport avec ce jeu concours.*

### 3.2 — Sur LinkedIn

Pour valider leur participation sur LinkedIn, les candidats devront remplir cumulativement les deux conditions suivantes :

1. S'abonner à la page LinkedIn officielle d'AR.Spirits (AR.Spirits) ;
2. Liker (« J'aime ») la publication du jeu concours épinglée sur la page LinkedIn AR.Spirits.

*Remarque : LinkedIn n'est en aucun cas organisateur ou co-organisateur de ce jeu. La plateforme ne pourra être tenue responsable à quelque titre que ce soit en rapport avec ce jeu concours.*

Toute participation ne remplissant pas l'ensemble de ces conditions sera automatiquement exclue. Une seule participation par compte est autorisée par plateforme.

## Article 4 — Désignation des gagnants

Un tirage au sort sera effectué le 28 avril 2026 pour chacune des deux plateformes, parmi l'ensemble des participations valides enregistrées avant la date limite. Les tirages seront réalisés de façon aléatoire à l'aide d'un outil de tirage au sort électronique certifié.

Au total, 2 (deux) gagnants seront désignés :

- 1 gagnant désigné parmi les participants Instagram ;
- 1 gagnant désigné parmi les participants LinkedIn.

Chaque gagnant recevra le lot décrit à l'Article 5. Un même participant ayant participé sur les deux plateformes ne peut remporter qu'un seul lot.

En cas d'impossibilité de contacter un gagnant dans un délai de 5 jours ouvrés suivant le tirage au sort, ou en cas de refus du lot, un nouveau tirage sera effectué pour désigner un gagnant de remplacement.

## Article 5 — Lots mis en jeu

Deux lots identiques sont mis en jeu, un par plateforme. Chaque lot consiste en :

- 2 (deux) billets d'entrée pour la Foire de Paris 2026, valables pour les dates du 30 avril au 11 mai 2026 au Parc des Expositions de la Porte de Versailles, Paris.

La valeur indicative de chaque lot est de 32 € (soit 2 × 16 €, tarif plein). Les lots sont strictement personnels et ne peuvent être ni cédés, ni revendus, ni échangés contre leur valeur en espèces ou contre tout autre avantage.

Les frais de transport jusqu'au lieu de l'événement ne sont pas inclus dans les lots et restent à la charge de chaque gagnant.

## **Article 6 — Remise des lots**

Chaque gagnant sera contacté par message privé sur la plateforme concernée (Instagram @arspirits ou LinkedIn AR.Spirits) dans un délai de 48 heures suivant les tirages au sort. Il devra confirmer son adresse email dans les 5 jours ouvrés suivant la réception du message.

Les billets seront envoyés par voie électronique à l'adresse email communiquée par le gagnant.

## **Article 7 — Protection des données personnelles**

Les données personnelles collectées dans le cadre de ce jeu (compte Instagram ou LinkedIn, email du gagnant) sont traitées par AR.Spirits en qualité de responsable de traitement, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Ces données sont collectées dans le seul but de gérer le jeu concours et de contacter les gagnants. Elles ne seront pas transmises à des tiers à des fins commerciales.

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de vos données. Pour exercer ces droits, contactez-nous à : [communication@arspirits.fr](mailto:communication@arspirits.fr).

## **Article 8 — Responsabilité**

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure, sans qu'il puisse en être tenu responsable. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet ou des serveurs d'Instagram ou de LinkedIn.

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée pour les retards, pertes ou détériorations provenant d'un tiers ou résultant d'un cas de force majeure.

## **Article 9 — Dépôt du règlement**

Le présent règlement est disponible gratuitement en téléchargement sur [la-cave.arspirits.fr](http://la-cave.arspirits.fr) (article de blog « AR.Spirits à la Foire de Paris 2026 »), et sur demande adressée à : [communication@arspirits.fr](mailto:communication@arspirits.fr).

Ce jeu est soumis au droit français. Tout litige sera soumis à la compétence des juridictions françaises compétentes.